Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260910-2026341-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 9/10/2026

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 9 Octobre à dix-huit heures, le conseil municipal extraordinaire , régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 01/10/2026 avec PJ

Absent(s) excusé(s): **voir Tableau**
Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE
Secrétaire de séance (élu) : Stephane BEZARD
Heure : _18__h__35
Nombre de membres en exercice : 15
Présents :_____12___
Votants : _____14___
Procuration ___2_____

Délibération 2026- 34

Objet : Lancement de l'opération de rénovation du bâtiment en pierre du groupe scolaire
Approbation du programme, du plan de financement prévisionnel et autorisation de lancer la consultation de Maîtrise d'Œuvre (MOE).

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
Vu l'article L. 1111-10 du même code, relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage au financement des projets d'investissement ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;
Vu la réunion de commission du jeudi 24 septembre 2026 et le dossier

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260910-2026341-DE

joint à la présente délibération.

Considérant que le projet de rénovation est nécessaire à la sécurité des élèves, au confort, aux économies d'énergie.
Considérant que les subventions sollicitées sont subordonnées au démarrage de l'opération avant décembre 2026, et que le non-respect de ce délai ferait perdre à la commune le bénéfice de ces aides ;

EXPOSÉ DES MOTIFS par Monsieur le Maire :

Des études pour la rénovation énergétique du groupe scolaire de Trévron ont été lancées en 2024. Un premier chiffrage d'un montant de plus de 2 millions d'euros a été estimé pour la rénovation complète du groupe scolaire. Ce coût d'opération étant trop important au vu des finances de la commune, le dossier a été réétudié. Une mission d'Assistante à Maitrise d'Ouvrage a été confiée à la société Sembreizh pour déterminer la faisabilité d'une opération de rénovation énergétique du groupe scolaire tout en limitant le budget d'opération à 800 000 € TTC. Le bâtiment en pierre historique de notre groupe scolaire s'est avéré être le bâtiment le plus propice à une opération de rénovation énergétique étant donné l'état de vétusté et la présence d'amiante sur les autres bâtiments du groupe scolaire. Cette opération vise principalement à améliorer les performances thermiques de l'édifice, tout améliorant le confort des élèves et de leurs professeurs. Deux classes pourront bénéficier des travaux.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 800 000 € TTC (valeur 2026), incluant les travaux et l'ensemble des frais annexes, notamment les prestations de maîtrise d'œuvre (MOE).

Pour financer cette opération, la commune sollicite l'accompagnement financier de l'État à travers les dotations d'investissement. L'instruction administrative impose un calendrier strict : la notification du marché de maîtrise d'œuvre doit impérativement intervenir avant décembre 2026 pour garantir le versement et le maintien des concours financiers accordés.

Il est proposé de recourir à une procédure adaptée pour l'attribution du marché de Maitrise d'œuvre conformément aux dispositions prévues par

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260910-2026341-DE

le Code de la commande publique pour ce montant d'honoraires estimé (entre 60 000 € HT et 90 000 € HT).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération :

1. Plan de financement (ressources)

Autres subventions DETR DSIL	190 000 €
Fonds Vert - solde	75 000 €
Sous-total subventions	**265 000 €**
Autofinancement (fonds propres) leg	255 000 €
Emprunt bancaire (solde)	300 000 €
FCTVA prévisionnel modifié selon l'évolution de la fiscalité	**80 000** €
TOTAL RESSOURCES	**900 000 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approbation du projet.
Approuve le projet de rénovation de l'école maternelle et primaire de TREVRON, pour un coût prévisionnel de **900 000 € TTC**, comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre (honoraires entre 60 000 € HT et 90 000 HT) et les frais annexes.

Lancement de l'opération,
Son plan de financement indicatif et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation de Maîtrise d'Œuvre selon les modalités exposées et à signer le marché de maitrise d'œuvre ainsi que tous les pièces administratives et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Calendrier et démarrage des travaux.

Prend acte que, pour garantir le versement des subventions, l'opération doit démarrer **avant décembre 2026**. En conséquence, autorise le Maire à signer les marchés de maitrise d'œuvre, lancer les consultations des marchés de travaux.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260910-2026341-DE

Article 5 – Financement par emprunt.
Autorise le Maire à négocier et à contracter auprès d'un établissement bancaire un emprunt d'un montant maximum de 400 000 €, d'une durée de _20 ans, taux discuter après validation du projet et date prévisionnel réalisation des travaux et à signer le contrat de prêt.

Article 6 – Inscription budgétaire.
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits [ou seront inscrits par décision modificative] au budget communal, section d'investissement, opération « Rénovation école ».

Article 7 – Exécution.
Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR	15	ABSTENTION		CONTRE		NE PREND PAS PART	

LE SECRETAIRE
Stéphane BEZARD

LE MAIRE
FRANCOIS FRERE

MAIRIE DE TREVRON
Côtes-d'armor